



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 16 décembre 2014
A 18H30 EN MAIRIE
COMPTE RENDU

Etaient présents :

Messieurs CASTELL Jean-François Maire, LELONG Frédéric, DELANNOY Alain, GODSENS Jean-Jacques, BONVARLET Olivier, CORBUT Pierre, SOJKA David, LUCAS Jean-Pierre, FACHE Jean-Luc.

Mesdames VERMUSE Isabelle, TRAISNEL Isabelle, COULON Christine, WATTELIER Marie- Aurélie, FIDELLE Lucette, PAQUET Marie-Thérèse, LOGEZ Isabelle, DELCOURT Véronique, HAMELIN Natacha, HASBROUCK Mylène, PRONNIER Chantal, TISON Emmanuelle.

Excusés :

Monsieur SURET Fabrice procuration Monsieur LELONG Frédéric
Monsieur OBLED Samuel procuration Madame HAMELIN Natacha
Monsieur LECOMTE Jean-Marie procuration Monsieur CORBUT Pierre
Madame BILLAUD Corinne procuration Madame WATTELIER Marie Aurélie
Madame LECLERCQ VOISIN Sophie procuration Madame TISON Emmanuelle

1 - Nomination du secrétaire de séance

Madame Mylène HASSEBROUCK est nommée secrétaire de séance.

2 - Approbation du compte rendu de séance du 18 novembre 2014

Madame Traisnel Isabelle revient sur le point du compte-rendu concernant le coût du magazine. Celui-ci va passer de 8.000 € à 4.000 € et non de 16 000 € à 4 000 € comme il est indiqué.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité après rectification des coûts relatifs au « Violaines info ».

3 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau – Année 2013

Le SIADEBP a fait parvenir son rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité des services pour l'année 2013. Monsieur le Maire informe que le document qui a été transmis est un condensé de ce document. Le rapport est à la disposition du public.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité de la présentation de ce rapport.

4 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services Assainissement – Année 2013

Artois-Comm. a fait parvenir son rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'Assainissement pour l'année 2013.

Monsieur le Maire explique que ce rapport porte sur les assainissements collectif et autonome. Il ajoute qu'il a été demandé à Artois-Comm. d'intervenir sur son réseau pour une dératisation.

Monsieur Fache Jean-Luc fait remarqué que les 15 stations de refoulement concernent l'ensemble du territoire et pas seulement Violaines.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité de la présentation de ce rapport.

5 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'élimination et de valorisation des ordures ménagères – Année 2013

Artois-Comm. a fait également parvenir son rapport annuel sur le traitement et la valorisation des ordures ménagères pour l'année 2013.

Monsieur le Maire ajoute que de nombreux problèmes se posent avec le ramassage. Dans certaines rues le passage n'est pas réalisé. La commune interpelle régulièrement Artois-Comm. à ce sujet. Il ajoute que les ramassages des déchets verts et des encombrants pourraient être à termes supprimés, Artois-Comm. souhaitant renforcer l'activité de ses déchetteries. Il ne s'agirait alors plus que d'apports volontaires pour ces types de déchets.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité de la présentation de ce rapport.

6 - Instances locales - Modification des commissions municipales

Monsieur le Maire explique que suite à son installation au sein du Conseil Municipal, Madame Fidèle Lucette a fait part de son souhait de participer aux commissions. Il propose également à Madame Tison, si elle le souhaite, d'intégrer des commissions. Il rappelle les différentes commissions.

Madame Fidelle Lucette fait part de son souhait d'intégrer la commission Animation, sports, culture, jeunesse, éducation, associations et celle des Fêtes et Madame Tison Emmanuelle celui d'intégrer les commissions Finances et Economie Locale- Travaux Urbanisme, Logement, Cadre de Vie et quartier- Animation, sports, culture, jeunesse, éducation, associations.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la modification de ces commissions.

7 - Finances locales - Modification des tarifs de location des salles

Les tarifs des locations des salles sont révisés chaque année à compter du 1^{er} janvier. Il est proposé d'augmenter ces tarifs en fonction de l'Indice INSEE des prix à la consommation de septembre. Il est rappelé que les Violainois bénéficient d'un tarif réduit de 60%.

Monsieur Fache Jean-Luc demande si le règlement de la salle Paul Cézanne a été modifié.

Monsieur le Maire indique que cette salle a été ré-ouverte après 22H00, car pendant la campagne pré-électorale, beaucoup de Violainois avaient fait part de leur souhait en ce sens. Les voisins ont été consultés sur ce point. Le limiteur de décibel est désormais branché sur l'ensemble des prises. Le règlement intérieur va être renforcé. La salle qui provoque également ce type de nuisances est la salle Jean Moulin.

Madame Fidelle Lucette demande pourquoi, il n'y a pas de tarif pour les cuisines de la salle des Fêtes.

Monsieur le Maire indique que ce tarif est inclus dans la location.

Monsieur Bonvarlet Olivier demande si les tarifs ne peuvent pas être arrondis.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs suivants :

Salle	Tarif de base		Nettoyage	Cuisine		RSEOM	CAUTION
	Violainois	Non-violainois		Violainois	Non-Violainois		
Salle Jean Moulin							
Tarif 2015	147 € TTC	441 € TTC	129 € TTC	138 € TTC	230 € TTC	35 €	
Salle des Fêtes							
TARIF 2015	120 € TTC	299 € TTC	63 € TTC			30 €	
Salle Paul Cézanne						25 €	
TARIF 2015	97 € TTC	242 € TTC	60 € TTC				

8 - Finances locales - Révision des tarifs de la cantine scolaire – année 2015

Madame Wattelier Marie-Aurélie rappelle que le marché relatif à l'élaboration et à la fourniture de repas au restaurant scolaire a été attribué à la Société Dupont-Restaurant. L'offre de la société prévoit le maintien pour 2015 des tarifs actuellement appliqués à savoir :

- 3,52 € pour les enfants de l'école maternelle,
- 3,64 € pour les enfants de l'école primaire,
- 3,86 € pour les repas adultes.

La part mise à charge des bénéficiaires du service s'élève actuellement à :

- 2,23 € pour le repas maternel,
- 2,45 € le repas primaire
- 3,86 le repas adulte.

Monsieur le Maire ajoute que ce marché a fait l'objet d'une commission d'appels d'offre. Les tarifs de fourniture étant maintenus, il propose de maintenir les participations réclamées aux familles.

Après délibération le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité sur le maintien des tarifs 2014.

9 - Finances locales – Régie Etoile Fédérale dissolution

Monsieur le Maire explique qu'une réorganisation du fonctionnement et notamment des régies est en cours. La régie Etoile Fédérale sera incluse dans la régie des fêtes. Il peut donc être procédé à sa dissolution.

La dissolution de la régie « Etoile Fédérale » est adoptée à l'unanimité

10 - Finances locales – Régie Cantine scolaire dissolution

Pour les besoins de perception des participations financières des repas servis au restaurant scolaire, une régie avait été instaurée en 1977. Avec la création du Pôle Scolarité-Jeunesse et la réorganisation des services offerts à la jeunesse, il est apparu judicieux de fusionner les régies ALSH et Cantine en une seule régie qui a été créée par décision du Maire. La régie Cantine n'a plus lieu de fonctionner et peut donc être clôturée.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y avait une contradiction entre la régie cantine et la régie ALSH. Ces deux régies sont fusionnées, avec une seule facture pour les deux prestations. Cette refonte a été validée par Monsieur Waïlle.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la dissolution de la régie Cantine.

11 - Personnel - Chéquier individuel CADHOC aux agents communaux.

Monsieur Bonvarlet Olivier rappelle que depuis trois années, la municipalité octroie en fin d'année, à chaque agent ayant travaillé plus de six mois, un chéquier individuel CADHOC de 70 €. Cette année 43 agents sont concernés par cette mesure, fixant à 3 010 € le coût de cette opération. Il est également proposé d'octroyer un chéquier de 40 € aux trois agents en contrat depuis moins de six mois soit un total de 120€. Le montant total de cette opération s'élève donc à 3 130.

Monsieur le Maire ajoute que cette opération est réalisée tous les ans. Cette année, cette opération aura lieu avant Noël.

Monsieur Bonvarlet Olivier souhaite savoir pourquoi les agents en contrat de moins de six mois ne bénéficient pas de la totalité de l'attribution.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer à chaque agent un chéquier CADHOC de 70 €.

12 - Communications du Maire - Article 2122-22 délégations du Conseil au Maire Signature des marchés adaptés :

- Instauration d'une régie de recettes et d'avances « Fêtes » (Décision 2014-0014 du 20/11/2014) : Monsieur le Maire explique qu'une solution avait été recherchée pour la perception des participations aux manifestations. Le budget fêtes fera partie du budget communal. Les fêtes seront gérées par la commune et non plus par une association. La régie « Fêtes » sera une régie d'avances et de recettes. Le percepteur a validé cette procédure.
- Marché de service restauration scolaire (Décision 2014-0015 du 25/11/2014) : La commission d'appel d'offre s'est réunie sur ce marché. La société Dupont restauration a été retenue. Une négociation a été menée pour que l'approvisionnement se fasse en circuit très court, notamment à partir des fermes de violaines.
- Impression de « L'Info Violaines » (Décision 2014-0016 du 27/11/2014) qui a été attribuée à l'Imprimerie Julien de Divion pour un montant de 1 524 € HT les 20 pages (1 920 € HT les 32 pages). Cette prestation a été confiée à cette entreprise suite aux trois devis reçus.

- Bail Immeuble rue du 11 novembre (décision 2014-0017 du 28/11/2014) confié à la société IEES pour un loyer de 730 € HT/mois. Monsieur le Maire informe que cette société pourrait à terme acquérir l'immeuble.
- Bail précaire 13 rue des Pins (décision n° 2014-0018 du 04/12/2014) confié à Madame Cadez pour un loyer de 527,88 € par mois et 75 € d'avance sur charges de chauffage.
- Audit Financier et patrimonial (décision 2014-000149 du 09/12/2014) confié à la société KMPG de Lille pour un montant de 9 000 € HT (10 800 € TTC). Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un audit rétrospectif et prospectif financier, patrimonial et organisationnel. Un retour sur cet audit sera fait en Conseil Municipal.
- Instauration d'une régie de recettes au pôle scolarité-jeunesse (décision n° 2014-0020 du 10/12/2014). Monsieur le Maire ajoute que cela porte sur les factures de la cantine de la garderie et des centres de loisirs. A terme la possibilité de paiement par cartes bancaire devrait être possible. Ce point est à l'étude.

13 - Questions orales

Madame Tison Emmanuelle :

- Y-a-t'il des réunions de la commission des fêtes ? Aujourd'hui aucune invitation n'est parvenue alors que certains d'entre nous en font partie.

Monsieur Bonvarlet Olivier explique qu'un groupe de travail a été créé pour organiser les fêtes. Au premier trimestre une réunion de la commission sera organisée pour faire un bilan de ce qui a été fait et évoquer ce qui sera fait en 2015. Ce groupe de travail est ouvert à tous les violainois.

- Pourquoi l'ensemble du Conseil Municipal n'est pas convié à la distribution des colis de Noël des aînés ?

Madame Vermuse Isabelle répond que l'élaboration, la distribution des colis de Noël ont été concertés par l'équipe municipale. Il a été veillé à ce que chaque aîné reçoive un colis.

- Nous sommes surpris de ne pas encore être invité à signer les procès-verbaux des conseils précédents.

Madame Lokietek Cécile indique qu'il s'agit des feuillets de clôture. Ceux-ci sont en cours d'élaboration et vous seront proposés prochainement.

- Nous savons que le Député Monsieur BAYS Nicolas est intervenu auprès du Préfet et la société Sodibase par écrit pour tenter de débloquer la situation concernant l'implantation du magasin Leclerc. Avez-vous eu depuis des informations, et à quelle date est prévu le jugement du dernier recours en cours contre le permis de construire du magasin.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait rencontré immédiatement après l'élection le député pour ce dossier. Le Maire de La Bassée a également été rencontré. Messieurs Hollande, Vals, le Ministre du Commerce et de l'Artisanat, le Conseiller Général ont été sollicités par courrier. Chaque semaine, le dossier est relancé auprès des différentes instances. Le premier dossier a fait l'objet d'un jugement défavorable en novembre suite à l'adjonction relative au traitement de la marge de recul de 25m. L'équipe a rencontré Maître Weppe en avril. C'est la première fois qu'il se rendait sur le site. Un permis trois a été fait, ainsi qu'un modificatif du second permis. Des attestations ont été sollicitées auprès du voisinage sur l'inoccupation de cette maison. Le Sous-Préfet sera reçu prochainement sur ce sujet. Intermarché France a été contacté sur ce dossier.

Madame Leclerc Voisin Sophie souhaite connaître la date du prochain jugement.

Monsieur le Maire lui indique que la date n'est pas connue à ce jour.

Monsieur Corbut Pierre demande la date du sinistre du magasin.

L'incendie a eu lieu le 30 décembre 2008.

La séance est levée à 19h26